

**Université**

de Strasbourg



Faculté de droit  
de sciences politiques  
et de gestion

# GUIDE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS EN PROGRAMME D'ÉCHANGE



**2017/2018**

1, place d'Athènes - B.P. 66  
67045 STRASBOURG CEDEX  
FRANCE

+33 3 68 85 88 24

Fax +33 3 68 85 85 82

Internet : <http://droit.unistra.fr/international>

email : [droit-erasmus@unistra.fr](mailto:droit-erasmus@unistra.fr)



## SOMMAIRE

	Pages
<b>PRÉSENTATION DU SERVICE</b>	7
<b>ORGANIGRAME DU SERVICE</b>	7
<b>PREMIÈRE PARTIE – INFORMATIONS PRATIQUES AVANT L'ARRIVÉE</b>	9
I. VISA ET AUTRES FORMALITÉS LIÉES À L'IMMIGRATION	10
II. CANDIDATER À LA FACULTÉ DE DROIT	11
III. DOCUMENTS À PRÉVOIR POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE	11
<b>DEUXIÈME PARTIE – ÉTUDIER À STRASBOURG</b>	13
I. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE	14
II. CALENDRIER UNIVERSITAIRE	14
III. RÉUNION D'INFORMATION	15
IV. ENSEIGNEMENT DES LANGUES	15
V. PROCÉDURE D'ÉVALUATION / EXAMENS	16
VI. CATALOGUE DES COURS	18
VII. PROGRAMME SPÉCIFIQUE À DESTINATION DE CERTAINES UNIVERSITÉS	29
<b>TROISIÈME PARTIE – VIVRE À STRASBOURG</b>	33
I. LOGEMENT	34
II. RESTAURANTS UNIVERSITAIRES ET CAFÉTÉRIAS	36
III. SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE	36
IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	36



*Bienvenue à la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg.*

*Nous sommes très heureux de vous accueillir dans la capitale européenne pour ce semestre ou cette année.*

*Nous espérons que votre séjour sera des plus enrichissants tant intellectuellement que culturellement et personnellement.*

*Cette année en programme d'échange (Erasmus+...) sera pour vous un peu différente des autres : nouveau système universitaire, nouvel environnement...*

*Ce petit guide a pour but de vous donner quelques informations et repères afin de préparer au mieux votre arrivée et votre séjour.*

*Nous sommes bien sûr à votre disposition pour rendre cette année inoubliable !*

*L'équipe « relations internationales » de la faculté de droit de Strasbourg*



**SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES**  
de la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion

## PRÉSENTATION

Le service des relations internationales a pour missions :

- d'accueillir les étudiants en programme d'échange qui souhaitent poursuivre, pendant un ou deux semestres, leurs études à la Faculté de droit ;
- de préparer et d'accompagner les étudiants de la Faculté de droit qui souhaitent poursuivre, pendant un ou deux semestres, leurs études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange.

## ORGANIGRAMME

### **Responsables du service**

Madame le Professeur **Jeanne–Marie Tuffery-Andrieu**, Doyen de la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion.

Madame le Professeur **Peggy Ducoulombier**, Vice-Doyen chargée des relations internationales.

### **Responsable pédagogique**

Madame le Professeur **Peggy Ducoulombier**

### **Personnel administratif :**

Mme Aurore Mercy, responsable du service des relations internationales  
Mme Mylène Melote-Bossu, adjointe administrative

Université de Strasbourg  
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion  
**Service des relations internationales**  
1 place d'Athènes - B.P. 66 (bureau 123, 1<sup>er</sup> étage)  
F-67045 STRASBOURG Cedex  
Tél. : +33 3 68 85 88 24 - Fax : +33 3 68 85 85 82  
email : [droit-erasmus@unistra.fr](mailto:droit-erasmus@unistra.fr)





## **PREMIÈRE PARTIE – INFORMATIONS PRATIQUES AVANT L'ARRIVÉE**

- I. VISA ET AUTRES FORMALITÉS LIÉES À L'IMMIGRATION**
- II. CANDIDATER À LA FACULTÉ DE DROIT**
- III. DOCUMENTS À PRÉVOIR POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

## I. VISA ET AUTRES FORMALITÉS LIÉES À L'IMMIGRATION

Tous les étudiants doivent vérifier la date d'expiration de leur passeport avant de quitter leur pays. Ce dernier doit être en cours de validité au moins 6 mois après la fin de leur séjour à Strasbourg.

Les étudiants qui porte la nationalité d'un état de la zone économique européenne (28 états-membres + la Suisse, la Norvège et le Liechtenstein) n'ont pas besoin de visa pour la France et n'ont pas à passer par les procédures d'immigration une fois arrivés en France. Cependant, nous conseillons aux étudiants d'amener les documents suivants :

### Étudiants de l'UE :

- 1 preuve d'assurance médicale (E 128 ou la Carte Européenne d'Assurance Maladie) ;
- 1 passeport valide ou une carte d'identité ;
- 3 photos d'identité.

### Étudiants en dehors de l'UE :

Les étudiants venant d'un pays qui se trouve en dehors de la zone économique européenne et qui veulent rester en France sur une période de 3 à 12 mois doivent obtenir un visa long séjour et n'auront pas besoin d'un permis de résidence. Cependant, ces étudiants auront besoin d'un tampon de la part de OFII (Office Français d'Immigration et de l'intégration) dans les semaines suivant leur arrivée en France. La procédure pour obtenir ce tampon est similaire à celle pour obtenir un permis de résidence mais elle est supposée être un peu moins compliquée. Les étudiants se doivent de commencer toutes les procédures d'immigration dans leur pays de résidence aussitôt qu'ils sont acceptés par la faculté de droit de l'Université de Strasbourg.

Après leur arrivée en France, certains étudiants devront faire valider leur visa auprès de l'OFII - Les exigences concernant cette procédure vous seront communiquées par les fonctionnaires de l'Ambassade de France de votre pays de résidence. Ils vous fourniront un formulaire qu'il vous faudra remplir et renvoyer à l'OFII une fois que vous serez en France.

Les étudiants concernés devront envoyer les documents suivants à l'OFII juste après leur arrivée en France :

- Le formulaire transmis par le Consulat ou l'Ambassade de France qui a délivré le visa, portant le tampon du Consulat et la signature de l'étudiant ;
- Une photocopie de la page relative à l'identité sur le passeport de l'étudiant ;
- Une photocopie du visa-étudiant ;
- Une photocopie de la page du passeport de l'étudiant qui porte le tampon du service d'immigration à l'arrivée en Europe.

Après avoir envoyé ces documents, les étudiants recevront une convocation pour se rendre à une visite médicale. Il est vivement recommandé aux étudiants de conserver cette date car il est très difficile de trouver un autre créneau. Pour la visite, les étudiants se devront de présenter :

- Leur passeport ou leur carte d'identité ;
- Une preuve de résidence (un contrat de location, une facture d'électricité, un certificat de résidence) ;
- Une photo d'identité;
- Une taxe de 58 € au moyen de timbres dématérialisés ou de timbres fiscaux que vous devrez acheter sur le site web de l'OFII (vous recevrez une information au sujet de ce timbre en même temps que vous recevrez la convocation à la visite médicale).

La procédure OFII est censée donner aux étudiants les mêmes droits que le permis de résidence (autorisation de travail, aide au logement, voyage autorisé dans la zone de Schengen, etc.)

D'autres types de visas peuvent être délivrés par les consulats mais ces derniers accordant moins de droits aux étudiants pendant leur Séjour (moins de flexibilité pour voyager en Europe, pas d'accès à l'aide au logement, pas de possibilité de travailler, etc.)

**Assurez-vous d'obtenir le bon visa avant de quitter votre pays de résidence car il sera impossible de le changer une fois entré(e) en France.**

## II. CANDIDATER À LA FACULTÉ DE DROIT

Les candidatures à un séjour dans notre faculté dans le cadre d'un programme d'échange devront se faire en ligne.

Le lien de l'application avec un courrier explicatif en français et en anglais vous sera adressé par email dès que votre université d'origine nous aura envoyé votre nomination.

**Le formulaire de candidature dûment signé et tamponné par votre université d'origine devra être transmis par email à [droit-erasmus@unistra.fr](mailto:droit-erasmus@unistra.fr) – La date limite pour nous retourner ce formulaire est fixée au 14 mai (semestre 1 et année entière) et 12 novembre (semestre 2).**

## III. DOCUMENTS À PRÉVOIR POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Vous devez, **avant votre arrivée à Strasbourg**, nous envoyer, **par voie postale**, les pièces suivantes en vue de votre inscription administrative :

- **1 photo d'identité (pour la carte d'étudiant) ;**
- **une copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ;**
- **la carte européenne d'assurance - maladie **ou** le formulaire SE 401-Q-106 pour le Québec (ou autre attestation de couverture sociale) <sup>(1)</sup> ;**

À l'adresse suivante :  
Université de Strasbourg  
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion  
Service des relations internationales  
1 Place d'Athènes  
67045 Strasbourg Cedex  
France

**Ces pièces nous seront nécessaires pour effectuer votre inscription administrative (pour éditer la carte d'étudiant).**

**A votre arrivée à Strasbourg**, vous pourrez payer pour vous inscrire au sport ou pour obtenir la carte culture :

- **la somme de 25 € (tarif 2016/17) correspondant aux droits de sport (non obligatoire);**
- **la somme de 7 € (tarif 2016/17) correspondant aux frais pour la carte culture (non obligatoire);**

(1) Renseignez-vous auprès de votre organisme de couverture sociale sur les risques couverts pendant le séjour et contractez, si besoin, une assurance pour tout dommage causé à des tiers.



## **DEUXIÈME PARTIE - ÉTUDIER À STRASBOURG**

- I. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**
- II. CALENDRIER ACADÉMIQUE**
- III. RÉUNION D'INFORMATION (1<sup>er</sup> semestre)**
- IV. ENSEIGNEMENT DES LANGUES**
- V. PROCÉDURE D'ÉVALUATION**
- VI. CATALOGUE DES COURS ET PROGRAMME**
- VII. PROGRAMME SPÉCIFIQUE S'APPLIQUANT À CERTAINES UNIVERSITÉS D'IRLANDE (DUBLIN), DE NORVEGE (BERGEN) DE ROUMANIE (BUCAREST), DU ROYAUME-UNI ET DE SUÈDE (UPPSALA)**

## I. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

### A/ Procédure d'inscription

Votre inscription administrative sera effectuée automatiquement à partir du moment où vous nous aurez fourni les pièces demandées.

Vous serez averti(e) par email dès que votre carte d'étudiant sera prête.

### B/ Frais d'inscription

Les étudiants en programme d'échange (Erasmus+ ou autre) s'étant acquittés des droits de scolarité auprès de leur université d'origine ne sont redevables que des frais éventuels de cotisation à l'association sportive ou à la carte culture.

**Cependant, les étudiants qui ne viennent pas d'un état membre de l'Union Européenne ou du Québec devront payer la sécurité sociale étudiante française : 215 € (tarif 2016-2017).**

**Ce paiement est obligatoire même pour les étudiants ayant souscrit une assurance-voyage pour la France.**

#### Frais facultatifs (tarifs 2016/17)

- Cotisation à l'association sportive : 25 €
- Carte culture : 7 €

## II. CALENDRIER ACADÉMIQUE

### Calendrier 2017-2018

#### 1er semestre / Semestre d'automne

- le 06 septembre 2017 : Accueil des étudiants en échange + réunion d'informations (erasmus et hors europe)
- le 11 septembre 2017 : début des cours
- du 30 octobre au 04 novembre 2017 : Congés universitaires
- du 18 au 23 décembre 2017 – session d'examens du 1er semestre – 1ère partie
- du 25 décembre 2017 au 6 janvier 2018 – Congés universitaires/Vacances de Noël
- du 08 au 13 janvier 2018 session d'examens du 1er semestre – 2nde partie

#### 2nd semestre / Semestre de printemps

- le 15 janvier 2018 : début des cours
- du 26 février au 03 mars 2018 : Congés universitaires
- du 16 au 21 avril 2018 – session d'examens du 2nd semestre – 1ère partie
- du 23 au 28 avril 2018 – session d'examens du 2nd semestre – 2nde partie
- du 30 avril au 05 mai 2018 : Congés universitaires

***Session de rattrapage pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres : du 04 au 30 juin 2018  
Cette session se déroulera uniquement à Strasbourg et non dans les universités partenaires***

### III. RÉUNION D'INFORMATION (1<sup>er</sup> semestre)

Un accueil est spécialement prévu pour les étudiants en programme d'échange (Erasmus+ ou autres) le mercredi 6 septembre 2017 de 13h à 17h30 par notre faculté.

**La présence des étudiants n'est pas obligatoire mais vivement conseillée.**

Cela vous aidera à mieux comprendre l'organisation de votre année d'étude et facilitera le déroulement de votre séjour.

L'Université de Strasbourg propose également à tous les étudiants en programme d'échange quelle que soit leur faculté d'affectation diverses activités (visite du campus, repas au restaurant universitaire, visite en bateau mouche...).

Les étudiants qui arrivent à Strasbourg fin août - début septembre peuvent aborder la rentrée avec davantage de sérénité. En effet, ils peuvent se familiariser avec le nouvel environnement (ville et campus universitaire), chercher à se connaître entre eux, augmenter leurs chances de trouver un logement et accomplir les différentes formalités administratives et bancaires dans de bonnes conditions.

### IV. ENSEIGNEMENT DES LANGUES

**Les enseignements étant presque tous dispensés en français, un bon niveau est exigé dans cette langue (minimum B1, B2 de préférence). Toutefois aucun certificat de langue n'est requis.**

Les étudiants qui le souhaitent pourront suivre un cours de **Français Langue Étrangère (FLE)** à condition que ce dernier figure dans leur contrat d'études (learning agreement).

La procédure d'inscription à ce cours vous sera adressée ultérieurement.

Les étudiants pourront également se perfectionner :

- en français (apprentissage et auto formation guidée) ;
- en anglais, allemand, ou espagnol (auto-formation dans nos centres de ressources en langue)

Pour faire des progrès réguliers en français : autoformation guidée en salle multimédia, ateliers de conversation, tandems avec étudiants français à [SPIRAL](#)

Des cours (payants) de français pour étudiants non francophones (langue, littérature et civilisation française) sont également organisés par :

[L'institut International d'Études Françaises \(I.I.E.F.\)](#)

[L'Université Populaire](#)

[L'Alliance Française](#)

## V. PROCÉDURE D'ÉVALUATION / EXAMENS

### A/ Organisation des examens

#### 1) Modalités d'inscription

A la date qui vous est communiquée par le service des relations internationales de la faculté, vous devrez faire connaître les matières dans lesquelles vous désirez subir des examens (fiche d'inscription aux examens ou fiche pédagogique). **Les choix de ces matières auront dû être approuvés par votre université d'origine.**

Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre.

#### 2) Épreuves orales ou épreuves écrites d'une heure

Les étudiants en programme d'échange (Erasmus+ ou autres) font **l'objet d'une épreuve orale ou d'une épreuve écrite d'une heure (au choix de l'enseignant) :**

- dans les matières enseignées au premier semestre lors de la session de décembre et de janvier.
- dans les matières enseignées au second semestre lors de la session d'avril.

#### 3) Épreuves écrites (1h30 ou 3h00)

Les étudiants de certaines universités participant au programme spécifique sont soumis aux modalités prévues par ce programme institué à leur intention (voir deuxième partie - chapitre VII).

#### 4) Aménagement d'épreuves

Les étudiants handicapés peuvent éventuellement bénéficier d'aménagement d'épreuves, sur production d'un certificat médical fourni par le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la santé) (voir adresse page 35-36).

Nous les incitons à prendre contact avec le service « [Mission handicap](#) » :

### B/ Travaux dirigés

Seuls les étudiants des universités participant au programme spécifique (voir deuxième partie - chapitre VII) sont évalués dans le cadre d'enseignements pratiques (travaux dirigés).

### C/ Système de notation

Les épreuves d'examen sont toutes notées sur 20. Il est, de plus, attribué à chaque étudiant une note ECTS pour les enseignements suivis.

En cas d'absence à une épreuve, il est mentionné sur le « transcript of records » : « NA » = Non Attendance to the exam.



## ECTS Grading Scale – Institutional Grading System:

Institutional Grading System	ECTS Grade	Definition
16 à 20	A	Excellent
14 à 15.9	B	Very good
13 à 13.9	C	Good
12 à 12.9	D	Satisfactory
10 à 11.9	E	Sufficient
8 à 9.9	FX	Fail - some more work required to pass
< 8	F	Fail - considerable further work required

30 French credits or 30 ECTS credits represent a full semester.

60 French credits or 60 ECTS credits represent a full-time academic year.

Le « transcript of records » sera transmis, par email et par voie postale, à l'université d'origine à l'issue du semestre (pour les étudiants ne restant qu'un seul semestre) ou à l'issue de l'année d'études pour ceux restant une année entière.

Les étudiants recevront, quant à eux, une copie du « transcript of records » par email. Ils recevront également avant leur départ le « **certificat d'initiation au système juridique français** » pour leur permettre de compléter leur dossier personnel.

### **D/ Session de rattrapage**

L'inscription à cette session doit obligatoirement être demandée par email à [droit-erasmus@unistra.fr](mailto:droit-erasmus@unistra.fr) à l'issue des résultats d'examens de chaque semestre. Un formulaire à remplir vous sera envoyé.

**La session de rattrapage pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres aura lieu en juin 2018.**

**Cette session se déroulera uniquement à Strasbourg et non dans les universités partenaires.**

## VI. CATALOGUE ET PROGRAMME DES COURS

### A/ Liste des matières

#### 1) Licence en droit 1<sup>ère</sup> Année – semestres 1 et 2

MATIÈRES ENSEIGNÉES	Enseignements Théoriques	
	Heures	Crédits ECTS
<b>Semestre 1</b>		
Droit privé et théorie générale de la personnalité juridique	32	7
Droit constitutionnel 1	32	7
Histoire du droit et des institutions après 1789	32	7
<i>Français langue étrangère (FLE)</i>	24	2
<b>Semestre 2</b>		
Droit constitutionnel 2	32	7
Droit extrapatrimonial de la famille	32	7
Histoire de l'Europe (États et institutions)	32	7
Relations internationales	32	7
Macroéconomie	32	7
<i>Français langue étrangère (FLE)</i>	24	2

#### 2) Licence en droit 2<sup>ème</sup> Année – semestres 1 et 2

MATIÈRES ENSEIGNÉES	Enseignements Théoriques	
	Heures	Crédits ECTS
<b>Semestre 1</b>		
Droit administratif 1	32	7
Droit des obligations 1	32	7
Droit institutionnel de l'Union Européenne	32	7
Introduction au droit anglais 1 (en langue anglaise)	32	7
Grands systèmes juridiques	32	7
<i>Français langue étrangère (FLE)</i>	24	2
<b>Semestre 2</b>		
Droit administratif 2	32	7
Droit commercial	32	7
Droit des obligations 2	32	7
Droit pénal	32	7
Introduction au droit anglais 2 (en langue anglaise)	32	7
<i>Français langue étrangère (FLE)</i>	24	2

### 3) Licence en droit 3<sup>ème</sup> Année – semestres 1 et 2

MATIÈRES ENSEIGNÉES	Enseignements Théoriques	
	Heures	Crédits ECTS
<b>Semestre 1</b>		
Droit de la responsabilité administrative	32	7
Droit des biens	32	7
Droit de la responsabilité (en langue anglaise)	32	7
Droit des Sociétés 1	32	7
Droit des obligations 3	32	7
Droit international public 1	32	7
Histoire du droit du travail et conjoncture sociale	32	7
Libertés publiques	32	7
Procédure pénale	32	7
Relations individuelles du travail	32	7
<i>Français langue étrangère (FLE)</i>	24	2
<b>Semestre 2</b>		
Droit administratif des biens et de la fonction publique	32	7
Droit des Sociétés 2	32	7
Droit international public 2	32	7
Relations collectives du travail	32	7
Histoire du droit privé allemand - 3ème année (en langue française)	32	7
Philosophie du droit	32	7
Procédure civile	32	7
Système juridique de l'Union Européenne	32	7
<i>Français langue étrangère (FLE)</i>	24	2

#### 4) Master 1 en droit (4<sup>ème</sup> Année)

MATIÈRES ENSEIGNÉES	Enseignements Théoriques	
	Heures	Crédits ECTS
<b>Semestre 1</b>		
Droit comparé	32	7
Droit économique de l'union européenne 1	32	7
Droit international privé 1	32	7
Histoire des idées politiques 1	32	7
Propriété intellectuelle	32	7
<i>Français langue étrangère (FLE)</i>	24	2
<b>Semestre 2</b>		
Droit économique de l'Union Européenne 2	32	7
Droit international économique	32	7
Droit international privé 2	32	7
Droit pénal international	32	7
Droits de l'Homme	32	7
Histoire des idées politiques 2	32	7
L'Europe dans la pensée politique	32	7
Fiscalité personnelle et internationale	32	7
Droit de l'environnement et aménagement du territoire	32	7
<i>Français langue étrangère (FLE)</i>	24	2

### **B/ Programme des matières enseignées**

#### 1) Licence en droit 1<sup>ère</sup> Année – semestres 1 et 2

#### **Droit privé et théorie générale de la personnalité juridique**

**Les sources du droit privé** : la loi du point de vue interne (constitution, loi et règlement) et du point de vue international (les traités internationaux, plus spécifiquement la Convention européenne des droits de l'homme et des citoyens, le droit de l'union européenne), la coutume, la jurisprudence (l'organisation judiciaire et le rôle de la jurisprudence de l'ordre judiciaire dans l'élaboration du droit).

**Les droits subjectifs** : La détermination des droits subjectifs (droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux), la preuve des droits subjectifs, les titulaires des droits subjectifs (protection des incapables, nom et autres éléments d'identification des personnes, droit à l'image et à la vie privée).

#### **Droit constitutionnel 1 & 2**

**Droit constitutionnel 1** : Théorie générale de l'État, histoire constitutionnelle, systèmes étrangers

**Droit constitutionnel 2** : La Ve République

## **Histoire du droit et des institutions après 1789**

En France, la fin de la Monarchie absolue marque le début d'une période mouvementée, caractérisée par la recherche d'un nouveau modèle politique. Ce cours a pour objet l'étude des différents régimes qui se sont succédés de 1789 au début du XIX<sup>ème</sup> siècle.

## **Droit extrapatrimoniaire de la famille**

Ce cours comporte deux volets : le premier volet est consacré à l'étude du couple marié (formation, statut, dissolution) et du couple non marié (concubinage, pacte civil de solidarité) ; le second volet est consacré à l'étude du lien de filiation (filiation par procréation naturelle, filiation par procréation artificielle, adoption).

## **Histoire de l'Europe (états et institutions)**

Malgré leur diversité, les états européens partagent un passé commun.

Ce cours consiste en une étude de l'identité politique et institutionnelle des pays européens à travers l'Histoire (féodalité ; Etats-souverains ; Etats-nations) et des relations qui les ont liés entre domination et équilibre ; divisions et union.

## **Relations internationales**

La scène internationale : la notion de relations internationales : la société internationale, le droit international, les institutions internationales. Les grandes étapes de l'histoire des relations internationales depuis 1945 : la formation du système international contemporain.

Les acteurs des relations internationales : les États : définition, éléments constitutifs, souveraineté, compétences, formation et reconnaissance, disparition et succession. Les autres acteurs publics : les Micro-États et les entités infra étatiques, les organisations internationales. Acteurs privés : les individus, les minorités, les ONG, les firmes multinationales (reconnaissance et disparition).

Le jeu des relations internationales : Domaines et formes des relations internationales, relations diplomatiques et consulaires, règlement pacifique des différends. Relations conflictuelles : les contre-mesures, le droit des conflits armés, les systèmes de sécurité collective, la gestion de quelques conflits récents, la punition des crimes de droit international.

## **Macroéconomie**

Le modèle classique. Le modèle Keynésien. La synthèse néo-classique: le modèle IS/LM. Le modèle IS/LM en économie ouverte (IS/LM/BP).

### **2) Licence en droit 2<sup>ème</sup> Année – semestres 1 et 2**

## **Droit administratif 1 & 2**

Présentation du régime administratif français et des actes du Droit administratif. L'action de l'Administration : le principe de légalité (la légalité en période ordinaire ; la légalité dans les périodes exceptionnelles ; les actes de gouvernement), les missions de l'Administration (la police

administrative ; le service public), les instruments de l'action administrative (les actes administratifs unilatéraux ; les contrats administratifs). Le contrôle de l'Administration : les différents types de contrôle ; la dualité des ordres de juridictions ; les juridictions administratives ; les recours contentieux.

## **Droit des obligations 1 et 2**

**Droit des obligations 1** - L'obligation est un lien de droit qui permet au créancier d'exiger du débiteur une prestation ou une abstention. La théorie générale des obligations constitue le noyau du droit privé ; elle est le fondement de toutes ses disciplines, et en particulier du droit civil et du droit commercial. Son étude comprend d'abord la présentation des sources des obligations : les actes juridiques, et en particulier le contrat, les quasi-contrats et la responsabilité civile. La théorie générale des obligations contractuelles pose les règles communes à l'ensemble des contrats (formation, effets, responsabilité contractuelle). Les quasi-contrats sont la gestion d'affaire, la répétition de l'indu, l'enrichissement sans cause et d'autres créations jurisprudentielles. Le régime des obligations est ensuite présenté dans un cours distinct (3<sup>ème</sup> année).

**Droit des obligations 2** - L'étude de la théorie de la responsabilité civile présente les différents cas de responsabilité civile délictuelle (responsabilités pour faute, du fait des choses et du fait d'autrui) et les régimes spéciaux de responsabilité instaurés par des lois récentes (responsabilité du fait des accidents de la circulation et responsabilité du fait des produits défectueux). Le régime des obligations est ensuite présenté dans un cours distinct (3<sup>ème</sup> année).

## **Droit institutionnel de l'Union Européenne**

Les institutions européennes, prises dans leur ensemble, se caractérisent d'abord par le nombre et la diversité de leurs missions et de leurs structures. Parmi ces institutions, l'Union Européenne, en faisant le choix de l'intégration, constitue le modèle le plus achevé d'organisation supranationale reposant sur un partage de souveraineté entre ses États membres (I). Avec sa Charte constitutionnelle, l'Union et son droit institutionnel contribuent à l'unification politique et économique du Vieux continent (II). Dans cette perspective, l'Union tend également à renforcer ses liens institutionnels, politiques et juridiques avec le Conseil de l'Europe, ce dernier gardant pour mission principale de garantir la primauté du droit et de la démocratie (III).

## **Introduction au droit Anglais 1 (en langue anglaise)**

Le cours a pour objectif de présenter le système juridique et judiciaire anglais, en étudiant les sources du droit (legislation, case law, custom, equity, international and european law) et l'organisation de la justice en Angleterre (criminal and civil court system), ce qui nous permettra d'évaluer l'influence du droit anglais aujourd'hui dans le monde, à travers quelques notions clés de droit privé.

## **Grands systèmes juridiques**

Une première partie est consacrée aux formes d'ordre juridique: l'ordre juridique interne, l'ordre juridique international, l'ordre juridique de l'Union Européenne, ainsi que l'articulation entre ces différents systèmes.

Une seconde partie est dédiée à quatre familles de tradition juridique: le droit romano-germanique, le droit de common law, le droit musulman, le droit asiatique.

## **Droit commercial**

Introduction générale au droit commercial. Tribunal de commerce, Actes de commerce & commerçants. Règles caractéristiques du droit commercial. Notion de fonds de commerce & aperçu sur le statut de baux commerciaux (le droit au bail comme élément du fonds de commerce). Opérations sur le fonds de commerce (vente, location-gérance, nantissement, crédit-bail).

## **Droit pénal**

Le droit pénal rassemble les règles relatives aux comportements qui portent atteinte à l'ordre social. Il s'attache à en décrire les manifestations et à définir la réaction de l'Etat à ces comportements. Ce cours semestriel porte sur le droit pénal général, c'est-à-dire sur les règles communes à toutes les infractions. Ces règles déterminent ce qu'est une infraction à la loi pénale (1ère Partie), définissent les modalités de la participation criminelle (2ème Partie) et fixent les conditions d'application de la peine (3ème Partie).

## **Introduction au droit anglais 2 (en langue anglaise)**

Le cours consiste en une introduction au droit public (droit constitutionnel et droit administratif) britannique et anglais. Après avoir présenté la notion de constitution et ses sources, les principes fondamentaux du constitutionnalisme britannique (suprématie du parlement, séparation des pouvoirs et rule of law) seront étudiés à la lumière de l'influence du droit européen. Puis la composition et les fonctions du parlement et du gouvernement seront présentées ainsi que le processus d'évolution. Le « judicial review » (contrôle des actes de l'administration) sera étudié dans la dernière partie du cours.

### **3) Licence en droit 3<sup>ème</sup> Année – semestres 1 et 2**

## **Droit de la responsabilité administrative & Droit administratif des biens et de la fonction publique**

**Droit de la responsabilité administrative** - Droit de la responsabilité des personnes publiques, y compris en matière de travaux publics.

**Droit administratif des biens et de la fonction publique** – L'expropriation pour cause d'utilité publique ; le domaine, les travaux publics ; la fonction publique.

## **Droit des biens**

Outre une présentation des biens (corporels et incorporels) et de leur contenant (le patrimoine), le cours de droit des biens est consacré aux rapports entre les personnes et les biens, à travers l'étude du droit de propriété, dans sa dimension individuelle et collective (indivision, copropriété des immeubles bâtis), et des modes d'acquisition de la propriété (possession, prescription...).

## **Droit de la responsabilité (en langue anglaise)**

Introduction (Fonction, intérêts protégés). Les catégories des différents « Torts » en droit anglais : Negligence (formulation of a general duty of care ; Breach of duty ; proof of breach ; causation and remoteness. Defences to negligence). Employers' Liability. Trespass. Nuisance. Defamation. Economic Torts. Remedies (les remèdes du droit anglais).

## **Droit des sociétés 1 & 2**

**Droit des sociétés 1** - Droit commun (notions, constitution, fonctionnement, disparition).

**Droit des sociétés 2** – Différentes formes de sociétés.

## **Droit des obligations 3**

**(Régime de l'obligation).** Il s'agit d'étudier les moyens de protection du droit de gage général du créancier (action paulienne et oblique) ; les modalités de l'obligation, qu'elles soient objectives (termes ou conditions) ou subjectives (obligations plurales conjointes, solidaires, in solidum, indivisibles) ; les modes d'extinction des obligations donnant (paiement, dation en paiement, compensation) ou ne donnant pas satisfaction (confusion, remise de dette, novation, prescription) au créancier ; les différents modes de transmission du contrat, de la créance ou de la dette ; des schémas triangulaires particuliers (délégation de personnes, action directe en paiement et stipulation pour autrui).

## **Droit international public 1 & 2**

**Droit international public 1** - Introduction sur l'évolution de ce que l'on appelle la "société internationale" ainsi que sur les caractéristiques fondamentales du droit international public.

Les sujets du droit international, à commencer par le plus important d'entre eux, l'État – les organisations internationales, l'individu.

Le droit qui régit les relations interétatiques et, plus particulièrement, les relations diplomatiques et consulaires, les relations économiques et le droit régissant le recours à la force armée dans les relations internationales.

**Droit international public 2** - Les sources et normes du droit international public et plus particulièrement les traités, les coutumes, les actes des États et des organisations internationales.

Les principes majeurs structurant la communauté internationale, à savoir le règlement pacifique des différends, l'interdiction du recours à la force et la responsabilité internationale.

## **Histoire du droit du travail et conjoncture sociale**

Les principes fondateurs du droit du travail : les différentes attitudes à l'égard du travail, les groupements de travailleurs. L'apparition du droit du travail : le livret ouvrier, le contrat de travail, les conseils de prud'hommes. Le développement du droit du travail : la durée du travail, les conditions d'hygiène et de sécurité, la protection sociale, la naissance du droit social européen.



## Libertés publiques

Le régime des libertés publiques. Le respect de la dignité humaine. Les libertés individuelles : la sûreté, la liberté d'aller et de venir, le droit au respect de la vie privée. Les libertés collectives : la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté religieuse, la liberté d'association.

## Procédure pénale

La procédure pénale rassemble les règles qui gouvernent le procès pénal. Après la définition du cadre général du procès pénal (actions en justice nées de l'infraction, recherche des preuves), l'étude porte sur les deux phases du procès : la phase préparatoire (enquêtes de police, instruction) et la phase de jugement.

## Relations individuelles et collectives du travail

**Relations individuelles du travail** - Après une introduction au droit du travail, qui débute par un bref historique et se poursuit par une présentation du monde de l'entreprise et de ses acteurs, ce cours se consacre à la présentation de la formation, de l'exécution puis de la rupture du contrat de travail ; embauche, période d'essai, obligations de l'employeur et du salarié, suspension du contrat, démission et licenciement seront successivement étudiés.

**Relations collectives du travail** - Le cours de Relations collectives du travail est centré sur trois éléments : 1) les acteurs des relations collectives dans et hors de l'entreprise : syndicats (constitution, représentativité, actions syndicales), institutions représentatives du personnel (représentants élus/désignés; prérogatives; statut protecteur) ; 2) la négociation collective (processus et objet de la négociation; validité et effets des conventions et accords collectifs de travail) ; 3) les conflits collectifs, dont le droit de grève.

Cet enseignement complète le cours de Relations individuelles du travail dispensé au 1er semestre de la Licence 3.

## Histoire du droit privé allemand

Partant des coutumes des tribus germaniques le cours retrace les grandes étapes de la formation du Droit privé allemand en insistant particulièrement sur la réception du Droit romain.

Il met ainsi en évidence la diversité des sources de ce droit privé dans un pays demeuré longtemps sans unité politique. L'influence des grands princes, des villes, de la Réforme, des écoles de philosophie juridique (Droit naturel, école historique) est de ce fait analysée. La conception et la rédaction du B.G.B. (1896 – entrée en vigueur le 1er janvier 1900) ainsi que les changements intervenus par l'adoption de la loi fondamentale de 1949 sont également étudiés.

## Philosophie du droit

Le cours proposera, à travers l'étude de la pensée des "grands auteurs" (Grotius, Hobbes, Locke, Pufendorf, Montesquieu, Hume, Smith, Rousseau, Kant, Hegel, ...) selon une progression historique, de comprendre la formation de la pensée juridique moderne depuis la Renaissance. Nous nous attacherons en particulier à comprendre comment la révolution anthropologique des XV<sup>e</sup>/XVI<sup>e</sup> siècle, l'émergence de la dignité de l'individu, la reconnaissance de la valeur du sujet, ont induit une

sécularisation de la pensée juridique et une promotion de la valeur des droits de l'homme. Dans une large mesure, le cours consistera à explorer les origines historiques et les fondements de cet univers philosophique et juridique que nous appelons aujourd'hui « les droits de l'homme ». L'inspiration de ce cours puise largement dans la lecture de l'œuvre complexe et originale de Marcel Gauchet.

## **Procédure civile**

Ce cours comporte deux volets : le premier volet est consacré à l'étude du droit d'engager un procès civil (notion d'action en justice, l'existence de l'action en justice, l'exercice de l'action en justice) ; le second volet est consacré à l'étude du cadre du procès (la délimitation de l'instance judiciaire, le déroulement de l'instance judiciaire, le dénouement de l'instance judiciaire).

## **Système juridique de l'Union Européenne**

Les sources du droit de l'Union Européenne; l'élaboration du droit de l'Union Européenne ; les effets du droit de l'Union Européenne en droit interne ; le contentieux de l'Union Européenne.

### **4) Master 1 en droit (4ème Année)**

## **Droit comparé**

Les grands systèmes de droit : la famille romano-germanique ; la famille de la Common Law ; le droit de la Fédération de Russie ; notions générales sur les autres systèmes de droit.

## **Droit économique de l'Union Européenne 1 & 2**

**Droit économique de l'Union Européenne 1** – Le marché intérieur de l'UE est désormais une réalité. Il repose sur une liberté fondamentale, historique et matricielle : la libre circulation des marchandises. Ce cours a pour objet de dégager les fondements, le contenu et la portée de cette liberté aussi bien à travers l'œuvre prétorienne que les normes élaborées par le législateur européen. Ce cours développe aussi la libre prestation de service, liberté dont le potentiel est largement exploité par la directive "service" du 12 décembre 2006. Les autres libertés de circulation sont abordées au second semestre.

**Droit économique de l'Union Européenne 2** - Ce cours permet aux étudiants de comprendre le fonctionnement et les enjeux de la libre circulation des personnes. Sont abordées d'abord les activités économiques que peut exercer un ressortissant de l'un des 27 États membres, à titre indépendant ou à titre de travailleur salarié (principe de libre circulation, limites et rôle de l'harmonisation). Est ensuite étudié le développement de la libre circulation du citoyen, comme statut fondamental de tout ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne. Enfin, la libre circulation des nationaux des États membres est mise dans le contexte de la construction d'un espace de liberté, de sécurité et de justice (politiques de l'Union liées à la libre circulation, politique d'immigration, d'asile, développement de la coopération policière et judiciaire...).

## **Droit international privé 1 & 2**

**Droit international privé 1** - Le droit international privé étudie les relations juridiques privées internationales. Le droit international privé 1 a pour objectif de comprendre comment ces relations sont abordées.

Seront évoquées:

- 1) la question de la compétence internationale (devant quel tribunal porter une action en justice ? A quelles conditions un tribunal français est-il compétent ?),
- 2) comment déterminer la loi applicable à une relation privée internationale,
- 3) les effets des jugements étrangers.

**Droit international privé 2** - Applications de la théorie générale des conflits de lois et de juridictions : état et capacité des personnes, mariage, divorce, filiation, contrats, délits, biens.

## **Histoire des idées politiques 1**

Ce cours a pour objet d'analyser les fondements historiques de la pensée politique occidentale, c'est-à-dire d'étudier la manière dont le pouvoir – son origine, son exercice – a été conçu à travers les siècles. Il ne s'agira pas, cependant, de détacher les idées du contexte dans lequel elles ont été formées mais, bien au contraire, de les mettre en parallèle avec la réalité institutionnelle de leur temps. Ce semestre sera consacré tout d'abord à la présentation des grands courants de la pensée antique ainsi que de l'héritage chrétien. Il abordera ensuite la pensée politique médiévale avant d'envisager les bouleversements de l'époque moderne conduisant au mouvement intellectuel des Lumières.

## **Propriété intellectuelle**

Ce cours a pour objectif d'apporter aux étudiants les connaissances générales indispensables à tout étudiant en droit privé sur les techniques juridiques de protection et de valorisation des produits de l'activité intellectuelle : Droits d'auteur, Brevets d'invention, Marques, Dessins et Modèles.

## **Droit international économique**

Caractéristiques d'ensemble du droit international économique : historique ; sources (nationales, internationales et transnationales) ; définition et objet du DIE ; rapports avec le droit international général et singularité du DIE ; règlement des différends ; acteurs principaux du DIE.

Le droit de l'Organisation mondiale du commerce : historique ; structure des organes de l'OMC ; sources du droit de l'OMC ; droit substantiel (principes et exceptions applicables au commerce des marchandises ; règles du commerce des services ; règles applicables aux droits de propriété intellectuelle) ; règlement des différends à l'OMC (caractéristiques, procédure, exécution).

Le droit international de l'investissement : historique ; sources ; règlement des différends en droit de l'investissement ; protection de l'investisseur (principes relatifs au traitement de l'investisseur, expropriation).

## **Droit pénal international**

Lorsqu'une infraction est commise dans un contexte international (trafic illicite de stupéfiants, traite des êtres humains, corruption transnationale, blanchiment d'argent), le droit pénal international doit déterminer quel Etat sera compétent pour juger les auteurs et comment l'entraide policière et judiciaire interétatique s'organise pour qu'un procès puisse se tenir dans les meilleures conditions malgré l'éclatement géographique de l'affaire. Par ailleurs le droit international pénal se soucie de définir des infractions harmonisées au niveau international et, pour certaines (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre), d'en assurer la répression par la Cour pénale internationale.

## **Droits de l'homme**

Internationalisation de la protection des libertés. Problème de l'universalité des droits de l'homme. Etude des droits garantis et des mécanismes de garantie, spécialement la convention européenne des droits de l'homme et de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

## **Histoire des idées politiques 2**

Ce cours poursuivra la réflexion entamée au 1er semestre bien qu'il puisse être suivi par les étudiants qui n'auraient pas fait le choix de l'enseignement d'Histoire des idées politiques 1. Ce semestre sera consacré aux idées politiques contemporaines issues, en particulier, du foisonnement révolutionnaire de 1789. Les grands courants de la pensée politique des XIXe et XXe siècles seront abordés jusque dans leurs prolongements les plus contemporains.

## **L'Europe dans la pensée politique**

Au XXe siècle, pour accompagner, « légitimer » les grandes étapes de la construction européenne, des intellectuels, fortement engagés dans le processus d'intégration européenne ont élaboré une galerie de portraits des précurseurs de l'idée européenne. Le cours propose une histoire critique de l'idée d'Europe dans la pensée politique, organisée en trois parties : Précurseurs, Continueurs, Fondateurs. Les précurseurs ont imaginé une Europe à laquelle ils s'identifiaient. L'Europe était pour eux un territoire plus grand à dominer. Les continueurs, eux, ont imaginé une Europe qui préserverait leurs valeurs. Au XIXe siècle, ces idées d'Europe s'intègrent dans un corpus d'idées politiques identifiées : libéralisme, socialisme, nationalisme, internationalisme... Les continueurs sont ainsi entrés dans un long débat contradictoire, se répondant les uns aux autres. Enfin, après les conflits mondiaux du XXe siècle, les fondateurs ont, plus ou moins consciemment, puisé dans ce corpus d'idées politiques. La bibliographie, le plan détaillé ainsi que des supports de cours sont disponibles sur la plateforme Moodle (ENT).

## **Fiscalité personnelle et internationale**

La fiscalité des particuliers envisagée dans le cadre national et transnational : le rôle des conventions internationales en matière fiscale. L'incidence du droit de l'union européenne sur l'environnement du contribuable. Les principaux impôts acquittés par un particulier : impôts sur le revenu, imposition des mutations de patrimoine (droits de succession et de donation), l'imposition sur la fortune et la fiscalité directe locale.

## **Droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire**

Présentation de ce droit nouveau récemment codifié et consacré dans la Constitution comme un droit fondamental de l'homme grâce à la Charte de l'environnement. La notion d'environnement et l'émergence d'un droit de l'environnement.

Les sources du droit de l'environnement : sources écrites de droit international, de l'union européenne et national, sources non écrites. Les grands principes du droit de l'environnement : principes fondateurs et principes d'action environnementale (prévention, information et participation des citoyens, pollueur-payeur, précaution).

Les politiques de l'environnement : la politique générale au niveau national, international et européen, les grandes orientations législatives (droit de la nature, droit des pollutions et des nuisances, droit des risques).

L'administration de l'environnement : naissance et évolution, l'administration centrale, l'administration déconcentrée, l'administration décentralisée.

## **VII. PROGRAMME SPÉCIFIQUE S'APPLIQUANT À CERTAINES UNIVERSITÉS D'IRLANDE (DUBLIN), DE NORVEGE (BERGEN) DE ROUMANIE (BUCAREST), DU ROYAUME-UNI ET DE SUÈDE (UPPSALA)**

### **A/ Enseignements**

Les étudiants doivent suivre l'équivalent de **huit (8) matières** d'enseignements organisées dans les différentes années conduisant au Master 1. **Une matière par semestre d'enseignements doit être choisie parmi les matières semestrielles indissociables avec travaux dirigés (T.D.).**

**Les autres matières d'enseignement** doivent être choisies **parmi les matières semestrielles sans travaux dirigés (T.D.).**

#### **1) Matières semestrielles indissociables avec travaux dirigés**

**Droit privé et théorie générale de la personnalité juridique et Droit extrapatrimonial de la famille**, deux semestres indissociables (Licence Droit 1<sup>ère</sup> année) - 7 ECTS par matière + 2 ECTS par T.D. par semestre

**Droit constitutionnel 1 et 2**, deux semestres indissociables (Licence Droit 1<sup>ère</sup> année) 7 ECTS par matière + 2 ECTS par T.D. par semestre

**Droit administratif 1 et 2**, deux semestres indissociables (Licence Droit 2<sup>e</sup> année) 7 ECTS par matière + 2 ECTS par T.D. par semestre

**Droit des obligations 1 et 2**, deux semestres indissociables (Licence Droit 2<sup>e</sup> année) 7 ECTS par matière + 2 ECTS par T.D. par semestre

**Procédure pénale et Droit pénal**, deux semestres indissociables (Licence Droit 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année) 7 ECTS par matière + 2 ECTS par T.D. par semestre

**Droit des sociétés 1 et 2**, deux semestres indissociables (Licence Droit 3<sup>e</sup> année) 7 ECTS par matière + 2 ECTS par T.D. par semestre

**Droit international public 1 et 2**, deux semestres indissociables (Licence Droit 3<sup>e</sup> année) 7 ECTS par matière + 2 ECTS par T.D. par semestre

**Relations individuelles du travail et Relations collectives du travail**, deux semestres indissociables (Licence Droit 3<sup>e</sup> année) 7 ECTS par matière + 2 ECTS par T.D. par semestre

**Droit économique de l'Union Européenne 1 et 2**, deux semestres indissociables (Master 1 Droit 4<sup>e</sup> année) 7 ECTS par matière + 2 ECTS par T.D. par semestre

**Droit international privé 1 et 2**, deux semestres indissociables (Master 1 Droit 4<sup>e</sup> année) 7 ECTS par matière + 2 ECTS par T.D. par semestre

Chaque cours comporte en principe 3 heures hebdomadaires.

Chaque séance de travaux dirigés est hebdomadaire et dure 1h30. Les séances de travaux dirigés sont effectuées en groupe d'une quarantaine d'étudiants (français et en programme d'échange). Elles permettent l'approfondissement du cours par la réalisation d'exercices. Elles sont sanctionnées par une note comprenant en règle générale un examen écrit et une note d'oral ou de devoir à la maison (attention, ce sont l'enseignant titulaire du cours et le chargé de travaux dirigés qui choisissent les modalités d'évaluation). La présence aux travaux dirigés est obligatoire.

**2) Matières optionnelles : se référer aux pages 16 à 27.**

## **B/ Règlement et modalités d'examen du programme spécifique**

### **1) Régime d'examen**

**Article 1.1.** Chaque enseignement fait l'objet d'une évaluation selon les modalités ci-après.

**Article 1.2.** Les enseignements fondamentaux comportant des matières avec travaux dirigés (T.D.) font l'objet d'une part de contrôles dans le cadre des T.D, noté sur 20 et, d'autre part, d'un examen terminal d'une durée de 1h30 (1<sup>ère</sup> année) ou de 3h00 (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années), noté sur 20.

**Article 1.3.** Les enseignements ne comportant pas de travaux dirigés (T.D.) font l'objet d'une épreuve orale ou écrite d'une heure notée sur 20 (**au choix de l'enseignant**).

**Article 1.4.** Les examens se déroulent sur 2 sessions : l'une en décembre-janvier (session du 1<sup>er</sup> semestre) et l'autre en avril (session du 2<sup>ème</sup> semestre).

- les épreuves écrites (de 1h30 ou de 3h00) dans les matières enseignées au premier semestre ont **obligatoirement** lieu en décembre. Celles enseignées au second semestre ont **obligatoirement** lieu en avril.
- les épreuves orales (ou les épreuves écrites d'une heure) ont lieu en décembre ou en janvier pour les matières enseignées au premier semestre, en avril pour les matières enseignées au second semestre.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. L'absence à une épreuve est sanctionnée par la mention « NA » (= Non Attendance to the exam).

En cas d'échec, les étudiants ont droit à une session de rattrapage, en accord avec l'université d'origine.

## 2) Session de rattrapage

L'inscription à cette session doit obligatoirement être demandée par email à [droit-erasmus@unistra.fr](mailto:droit-erasmus@unistra.fr) à l'issue des résultats d'examens de chaque semestre. Un formulaire à remplir vous sera envoyé.

**La session de rattrapage pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres aura lieu en juin 2018.  
Cette session se déroulera uniquement à Strasbourg et non dans les universités partenaires.**





## **TROISIÈME PARTIE - VIVRE À STRASBOURG**

- I. LOGEMENT**
- II. RESTAURANTS UNIVERSITAIRES ET CAFÉTÉRIAS**
- III. SECURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE**
- IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

## I. LOGEMENT

### A/ Logement en résidence universitaire (CROUS)

La demande de réservation d'un logement en résidence universitaire (CROUS) sera à faire en ligne. **Attention : seuls les étudiants ayant renvoyé le formulaire de préinscription signé par leur université d'origine comme demandé recevront ce lien**

Les candidatures pour un logement commenceront le **19 juin** pour ceux qui viendront à Strasbourg au semestre 1 ou à l'année entière et le **20 novembre** pour ceux qui viendront à Strasbourg semestre 2). Elles seront closes le **25 juin** (pour ceux attendus à Strasbourg au semestre 1 ou à l'année entière) et le **26 novembre** (pour ceux attendus à Strasbourg au semestre 2).

Il n'existe aucune garantie de logement universitaire pour tous les étudiants en programme d'échange (Erasmus ou autres). **Les chambres en résidence universitaire seront affectées en priorité aux étudiants séjournant une année entière.**

**La réservation d'un logement en résidence universitaire entraîne l'engagement, par écrit, de l'occuper et d'en payer le loyer pendant toute la période de location. Aucun départ anticipé ne sera autorisé.**

Période de location à l'année	= du 01/09/2017 au 31/05/2018
Période de location pour le semestre d'automne (semestre 1)	= du 01/09/2017 au 31/01/2018
Période de location pour le semestre de printemps (semestre 2)	= du 01/02/2018 au 31/05/2018

Description des logements en résidence universitaire / Description of rooms in University student Residences:

<http://www.unistra.fr/index.php?id=17392>

- La **chambre simple** est une chambre comportant un lit, un réfrigérateur, une armoire, un bureau et un lavabo. Les sanitaires sont situés à l'étage et sont communs à plusieurs chambres. L'étage comporte également une petite cuisine d'appoint.

Le loyer de la chambre simple est d'environ 170.95 €/mois, en fonction de la résidence universitaire (tarif 2016/17).

*Cité U Paul Appell*

- La **chambre avec sanitaires (Paul Appell) ou cabine tri-fonction (Weiss)** est une chambre comportant un lit (fixe ou rabattable), un réfrigérateur, une armoire, un bureau et un combiné douche-lavabo-WC. L'étage comporte une petite cuisine d'appoint. Le loyer de la chambre avec sanitaires ou cabine tri-fonction est de 258.19 €/mois (tarif 2016/17)

*Cité U Paul Appell*

*Cité U Alfred Weiss*

*Cité U Gallia*

**Remarque :** les chambres sont quasiment toutes équipées d'une prise Internet

- Le **studio** comporte une kitchenette, un réfrigérateur, un évier, des plaques de cuisson, une prise TV/internet, une prise de téléphone, un lavabo, une douche, un WC, un lit, un bureau, une chaise/tabouret, un placard. Le loyer d'un studio est de 408.35 €/mois (Résidence Les Cattleyas) ou 450.00 €/mois (Résidence Les Flamboyants) (tarif 2016/17).

*Résidence les Cattleyas*

*Résidence les Flamboyants*

## **B/ Autres modes de logement**

- Résidences étudiantes privées : <http://www.unistra.fr/index.php?id=17393#c103923>
- MUI (Maison Universitaire Internationale) : <http://www.amitel.eu/nos-residences/residence-maison-universitaire-internationale/>

La MUI accueille des logements confortables et modernes et de nombreux services adaptés aux besoins des étudiants.

Elle comprend 170 studios modernes, fonctionnels et confortables. La superficie de ces studios varie de 18.5m<sup>2</sup> à 40m<sup>2</sup> et la moitié est équipée pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Gérée par l'association strasbourgeoise Amitel, cette résidence propose de nombreux services : accueil 7j/7, restauration, réseau Internet WIFI, laverie automatique, salle de sport, salle de musique, location de vélos ... La majorité des logements sont ouverts à l'aide personnalisée au logement (APL).

**La demande de réservation d'un logement à la MUI sera à faire en ligne en même temps que la demande de logement en résidence universitaire CROUS.**

## **C/ Le logement " dépannage " à l'arrivée**

*Auberge de jeunesse des 2 Rives*

rue des Cavaliers - 67000 Strasbourg

Tél. : 00 33 3.88.45.54.20

<http://www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/strasbourg--2-rives.html?page=article>

*Le Centre International d'Accueil et de Rencontre Unionistes de Strasbourg*

(CIARUS) 7 rue Finkmatt - 67000 Strasbourg

Tél. : 00 33 3.88.15.27.88 – [ciarus@ciarus.com](mailto:ciarus@ciarus.com) - <http://www.ciarus.com/>

## **D/ Aides financières**

L'aide personnalisée au logement (A.P.L) ou aide au logement à caractère social (A.L.S) peut être obtenue par les étudiants sous certaines conditions. Elle permet de réduire sensiblement le coût du loyer, quel que soit le mode de logement choisi (cf. lien ci-après) :

<http://www.unistra.fr/index.php?id=17395>

**Attention** pour établir une demande d'Aide au Logement, un extrait d'acte de naissance vous sera demandé. Faites-en la demande avant de quitter votre pays et prenez le avec vous pour venir en France.

## II. RESTAURANTS UNIVERSITAIRES ET CAFÉTÉRIAS

Le prix du repas est, en moyenne, de **3,25 €** (tarif 2016-2017). Votre carte d'étudiant (Pass Campus) vous permettra de manger dans les différents restaurants universitaires.

Vous trouverez, sur le lien ci-après, la liste exhaustive des restaurants et cafétérias gérés ou agréés par le CROUS :

<https://www.crous-strasbourg.fr/restauration/vos-restaurants-et-leurs-menus/>

## III. SECURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

**Ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace Économique Européen : si vous êtes titulaire d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** délivrée par l'Assurance maladie de votre pays d'origine et qu'elle couvre la durée du séjour, **vous êtes dispensé d'affiliation au régime français de Sécurité sociale.**

Vous devez alors remettre votre justificatif de CEAM à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu de résidence en France qui vous réglera vos frais de soins.

Votre CEAM doit vous couvrir pour la totalité de l'année universitaire. Dans le cas contraire, l'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale sera obligatoire et payant dès la première année d'études supérieures.

**ATTENTION ! Si vous n'êtes pas titulaire de cette carte, ou si vous êtes ressortissant hors Union Européenne, l'affiliation au régime français de sécurité sociale étudiante est obligatoire et payante.** La cotisation est de 215 € pour l'année universitaire.

La sécurité sociale prend en charge une part seulement du remboursement des frais de santé, en général 70%. Le reste des dépenses revient à la charge du patient, à moins de choisir une mutuelle santé (cf. liens ci-après) :

### **La Mutuelle des Étudiants de France (LMDE)**

10 rue de l'Abreuvoir - 67084 Strasbourg - <http://www.lmde.com/>

### **Mutuelle Générale des Étudiants de l'Est (MGEL)**

4 rue de Londres - 67000 Strasbourg - <http://www.mgel.fr/>

## IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### **A/ Guichet multiservices**

Tout au long de l'année, le guichet multiservices informe les étudiants sur la vie pratique, sur l'actualité étudiante et propose les services de la SNCF. Il est situé dans le bâtiment "Le Platane" (n°60 sur le plan interactif), à proximité de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion (n°64). Plan interactif : <http://www.unistra.fr/plans/centre/index.html>

Au moment de la rentrée universitaire, le guichet multiservices rassemble en un même lieu tous les services utiles à l'étudiant (eau, gaz, transport, mutuelles étudiantes...), les services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la ville de Strasbourg.

Ainsi l'étudiant peut effectuer dans les meilleures conditions possibles l'ensemble des démarches administratives liées à la rentrée et à son installation à Strasbourg et effectuer sur place sa demande de carte de séjour grâce à un service spécial installé par la Préfecture du Bas-Rhin.

## **B/ Médecine préventive**

### **1) Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)**

Le SUMPS organise une veille sanitaire pour l'ensemble de la population étudiante en effectuant au moins un examen préventif intégrant une dimension médicale, psychologique et sociale au cours des trois premières années d'études dans l'enseignement supérieur.

#### **Le SUMPS assure :**

- consultations de médecine spécialisée (médecine du sport, nutrition, conseils aux voyageurs, aide au sevrage tabagique)
- vaccinations
- certificats d'aménagement des études et lors des examens en cas de handicap, en lien avec la Mission Handicap de l'université
- relaxation
- atelier de gestion du stress
- massage de pied relaxant
- audiométrie
- centre de planification, CDIG : centre de dépistage et d'information gratuit du Sida et des hépatites (consultations anonymes sur rendez-vous)
- consultations de gynécologie sur rendez-vous : informations, contraception (prescription d'un moyen contraceptif, renouvellement de pilule et contraception d'urgence), sexualité, entretiens pré-IVG, infections sexuellement transmissibles (IST).

#### **SUMPS**

6 rue de Palerme, 67000 Strasbourg - Tél : 03 68 85 50 24 - Fax : 03 68 85 50 26  
Courriel : [sumps@unistra.fr](mailto:sumps@unistra.fr) - Site : <http://sumps.unistra.fr> - [Voir le plan d'accès](#)

### **2) Le Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg (CAMUS)**

Le Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg propose aux étudiants en difficulté de rencontrer une équipe (conseillère d'orientation, psychologue, psychiatre, assistante sociale) pouvant les aider à faire le point et à réfléchir à des solutions adaptées.

#### **CAMUS**

6 rue de Palerme, 67000 Strasbourg - Tél : 03 88 52 15 51  
Courriel : [camus@unistra.fr](mailto:camus@unistra.fr) - Site : [www.camus67.fr](http://www.camus67.fr) - [Voir le plan d'accès](#)

## **C/ Ressources électroniques**

Le service Wi-Fi est un service [Osiris](#). Il vous permet de bénéficier d'une connexion à Internet sans-fil performante disponible dans plus de 100 bâtiments répartis sur l'ensemble des campus strasbourgeois.

De nombreux services sont accessibles en ligne, grâce à l'[Environnement Numérique de Travail \(ENT\)](#) de l'Université. Il s'agit d'un espace sécurisé qui vous permet, à partir d'une seule connexion, d'accéder à :

- des services administratifs (emploi du temps)
- des outils pédagogiques (Moodle...)
- votre [bibliothèque virtuelle](#) (catalogue des bibliothèques universitaires, revues en ligne, thèses et livres numérisés...)
- [votre messagerie électronique](#) (créée dès votre inscription)
- les actualités de l'Université et de votre composante.

## **D/ Sport**

Besoin de bouger, besoin de détente ? En intérieur, en extérieur, sur ou sous l'eau, dans les airs, sur la neige ... de l'énergie avec le service des sports ! Situé au cœur du campus, le service universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS) vous propose une soixantaine d'activités pour vos loisirs ou pour faire de la compétition. Il existe également de nombreuses possibilités pour faire du sport en dehors de l'université.

### **Service Universitaire des Activités Physiques & Sportives**

1 Allée Konrad Roentgen, 67000 Strasbourg - Tél: 03.68.85.13.83 - Fax: 03.68.85.15.81

Email: [efroehlicher@unistra.fr](mailto:efroehlicher@unistra.fr) - [Voir le plan d'accès](#)

## **E / La carte culture**

La [Carte culture](#) propose toute l'année universitaire des tarifs préférentiels sur les sorties culturelles des étudiants. Elle coûte 7 €.

## **F/ Sites Internet**

- Site de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr>
- Site de la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion : <http://droit.unistra.fr/international/>
- Site du CROUS de Strasbourg : <http://crous-strasbourg.fr/>

**Publication de la**  
**Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion**  
**Université de Strasbourg**